

TOUT PRÈS



À PROPOS

Prêts, tout près!

Entre santé, sécurité et enjeux environnementaux, la crise sanitaire a transformé nos modes de vie et remis en question nos habitudes de consommation.

Les circuits courts et la proximité sont plébiscités, d'autant qu'ils répondent aux défis du développement durable. Ce sont ces mêmes fondements qui sont à l'origine de notre création en 1927, par le SIEDS*, pour électrifier les campagnes, et qui sont à l'œuvre quotidiennement pour vous satisfaire.

Entreprise locale de distribution mais aussi producteur d'énergies renouvelables, nous investissons dans des moyens de production locaux qui créent de la richesse sur le territoire et qui soutiennent une économie plus vertueuse.

Vous fournir l'énergie dont vous avez besoin chaque jour, nous sommes prêts, tout près!

Olivier Rousseau
Directeur commercial

*Syndicat d'énergie des Deux-Sèvres

LE CHIFFRE

PRÈS DE
61 000

C'est le nombre de communications téléphoniques reçues par nos conseillers durant le 1^{er} semestre 2020.



FRÉQUENTATION DU CENTRE D'APPELS DE SÉOLIS

Faible
Modérée
Importante

8h - 9h

9h - 10h

10h - 12h

12h - 14h

14h - 16h

16h - 17h

17h - 18h

Accueil clients particuliers

N°Cristal 0 969 397 901

APPEL NON SURTAXE

Accueil clients professionnels

N°Cristal 0 969 397 902

APPEL NON SURTAXE

À SAVOIR

Nous contacter, c'est facile et rapide!

Plus que jamais mobilisées, les équipes de SÉOLIS vous répondent dans les meilleurs délais.

Vous pouvez les contacter :

- **Par téléphone** du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 sans interruption. La communication est facturée au prix d'un appel local.

Pour nous joindre facilement, privilégiez les horaires de faible fréquentation qui apparaissent en bleu sur ce schéma :

- **En envoyant un message depuis www.seolis.net** > rubrique particulier ou professionnel ou depuis votre agence en ligne. Un conseiller vous apportera une réponse sous 72 heures maximum.
- **En demandant un rappel gratuit** depuis le site Internet, dans la journée, si votre demande nous parvient avant 15h00.
- **Par courriel à l'adresse redaction@seolis.net** et nous vous répondrons sous 72 heures maximum.
- **Directement dans l'une de nos 5 agences**, ouvertes du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h00 (à 17h45 pour l'agence de Niort).

www.seolis.net > Agence en ligne

Pour vous faire gagner du temps, n'hésitez pas à privilégier votre espace client pour vos démarches courantes (demander un justificatif de domicile, transmettre un relevé de compteur, régler une facture...).

EN CLAIR



Payez la recharge de votre véhicule électrique avec votre mobile !

Un nouveau service est disponible sur les 10 bornes rapides Quick Charger du réseau AlterBase* : le paiement via votre smartphone.

Facile et rapide, ce nouveau moyen de paiement offre plus d'autonomie et ouvre le réseau à ceux qui n'ont pas la carte ou qui viennent d'un autre département.

Pour régler sa « consommation », il suffit de flasher le code présent sur la borne, via son smartphone, pour être dirigé vers la plateforme de paiement qui, après identification et règlement, autorisera l'accès à la recharge.

À bientôt sur le réseau AlterBase !



Borne de recharge rapide Quick Charger.

Le sticker « Électricité verte » que vous trouverez sur chacune des bornes du réseau signifie que l'énergie distribuée est d'origine 100 % renouvelable.



* 1 à Niort, Bessines, Saint-Maixent-l'École, Limalonges, Chatillon-sur-Thouet, Mauléon, 2 à Bressuire et à Thouars.

ÉCO & LOGIQUE



Stoppez les consommations inutiles

Installez des multiprises sur vos équipements !

Accessoire indispensable pour faire des économies d'électricité, une même multiprise suffit pour éteindre simultanément tous vos équipements en veille. Pensez-y !

TOUT PRÈS DES PROS

Fin du Tarif Bleu Professionnel : êtes-vous concerné ?

La loi Énergie et Climat du 8 novembre 2019 définit de nouvelles conditions d'éligibilité au tarif réglementé Bleu pour les clients non domestiques.

À partir du 1^{er} janvier 2021, les consommateurs finaux non domestiques qui emploient **au moins 10 personnes** ou dont le **chiffre d'affaires**, ou les **recettes** ou le **total** de bilan annuels excèdent **2 millions d'euros**, ne seront plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les sites souscrivant une puissance ≤ 36 kVA.

Si vous êtes concerné, votre contrat SÉOLIS Tarif Bleu va donc prendre fin automatiquement au 31 décembre 2020.

Afin de gérer au mieux la transition vers un contrat au prix de marché, retrouvez toutes les informations sur **la fin des tarifs réglementés sur notre site Internet**

www.seolis.net, rubrique professionnels.

Nos conseillers sont également à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans cette évolution.

EN QUESTION

Comment utiliser votre chèque énergie en ligne

Créé par l'État en janvier 2018 afin de lutter contre la précarité énergétique, il est attribué automatiquement, chaque année, en fonction des ressources et de la composition familiale. Bénéficiaire, vous pouvez utiliser votre chèque énergie pour payer votre facture d'électricité :

> **en réglant directement en ligne vos dépenses d'électricité ou de gaz sur le site chèque énergie dans l'espace « paiement en ligne »**, il sera directement crédité sur votre compte client ;

> ou en réalisant une pré-affectation* en ligne pour l'année suivante. Le chèque énergie sera alors automatiquement déduit de votre facture l'année suivante.

Rendez-vous dès maintenant sur le site gouvernemental : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/paiement>

*La demande de pré-affectation ne vaudra qu'à compter de l'année prochaine, n'oubliez pas d'utiliser votre chèque énergie de cette année !



336 avenue de Paris - CS 98536
79025 NIORT Cedex

Nos conseillers à votre écoute
du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00

PARTICULIERS

N°Cristal 0 969 397 901

APPEL NON SURTAXE

PROFESSIONNELS

N°Cristal 0 969 397 902

APPEL NON SURTAXE

Directeur de Publication : Akhobi Sitou
Rédactrice en chef : Lydie Clisson
Crédit photos : © Getty Images
Maquette et illustration : RC2C
Dépôt Légal : ISSN 2425-2727

SAEML à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 72 116 000 €
RCS Niort 492 041 066

Les informations contenues dans cette lettre ne sont pas contractuelles.



D-58-UT-3A